

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-208 du 19 Juin 1982

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique, de l'intérim du
Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 17 Juin 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant formation du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 17 Juin 1982, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade
Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PPPB 4 ANR 4 CPC 2 CPD 2 MESRS-MF 6 autres Minis-
tères 18 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4
BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.—